

- (v) offrir des bourses pour permettre à des étudiants des pays du Pacifique d'étudier au Canada et à des Canadiens d'étudier dans la région de l'Asie et du Pacifique;
- (vi) promouvoir les échanges universitaires, culturels et autres échanges sectoriels (par exemple au niveau des religions, des entreprises et des travailleurs) en organisant des symposiums et des conférences qui rassemblent des Canadiens pour échanger des idées et débattre des propositions;
- (vii) encourager la participation du Canada à des projets et à des symposiums conjoints avec d'autres pays, en particulier ceux qui s'adressent aux jeunes;
- (viii) créer des bourses de journalisme et procéder à des échanges de journalistes afin d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à résider à l'étranger et de soutenir l'intérêt des médias pour une communauté du Pacifique en développement. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul correspondant canadien résident à Tokyo, trois à Pékin et aucun dans tout le reste de l'Asie.

2. Établissement

(i) NOM

Il est recommandé que la Fondation s'appelle "FONDATION ASIE-PACIFIQUE"

(ii) CONSTITUTION

Pour mobiliser dès le départ l'intérêt pour la Fondation que cette étude a permis de déceler, il importe que les représentants des secteurs intéressés au Canada jouent un rôle dans la création de la Fondation. Il est donc recommandé que le Premier ministre demande à un nombre restreint de personnes intéressées par l'idée de la Fondation d'agir comme groupe de travail initial dont la première tâche serait de constituer une Fondation Asie-Pacifique sous forme de société sans capital-actions aux termes de la Partie II de la loi sur les corporations canadiennes. Ces personnes siègeraient également au premier conseil d'administration de la Fondation à titre d'administrateurs-fondateurs. Il est recommandé de plus que le Premier ministre désigne parmi les membres de ce groupe les premiers président et vice-président de la Fondation.

(iii) SIÈGE

Il est essentiel que la Fondation ait son siège en un lieu qui soit visible non seulement de l'Asie et du Pacifique, mais aussi des Canadiens. L'emplacement de la Fondation doit donc refléter le fait que le Canada est tourné vers l'ouest, aussi bien sur son propre territoire qu'au-delà, vers les pays de l'Asie et du Pacifique. Vancouver, grâce à ses liens historiques, culturels et commerciaux avec l'Asie et à sa facilité d'accès à tous les grands secteurs du Canada, est le choix logique pour implanter le siège de la Fondation. Ce serait là reconnaître au Canada même la vocation de la Colombie-Britannique à l'égard du Pacifique; ce choix tiendrait aussi compte de la contribution particulière que la Colombie-Britannique et Vancouver peuvent apporter au Canada par le développement des relations transpacifiques sur les plans tant culturel qu'économique. Le seul autre emplacement qui était fortement recommandé était Victoria. Étant donné